

SNCF IMMOBILIER

DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE DU CENTRE OUEST

9 rue Nina Simone -BP 34112-44041
NANTES Cedex 1
TEL : 06.16.72.23.52
benoit.lize@sncf.fr



Direction Départementale des Territoires
17 place de la république
28000 CHARTRES Cedex
A l'attention de Mme GUERIN

N/Réf. : 227-22-ALIGT-TR

Objet : Demande d'alignement en bordure de la voie ferrée de CHARTRES à BORDEAUX-ST-JEAN

Pétitionnaire : AXIS CONSEILS pour SNCF RESEAU

Nantes, le 02 février 2023

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli la pétition en date du 14 septembre 2022 par laquelle le géomètre-expert AXIS CONSEILS, agissant pour le compte de Sncf réseau demande l'alignement au droit de la propriété cadastrée section 356 ZP 57 située sur la commune nouvelle d'Arrou, en vue d'établir une clôture ou une construction, en bordure de la ligne de CHARTRES à BORDEAUX-ST-JEAN.

Si le projet d'arrêté ne soulève pas d'objection de votre part, vous voudrez bien indiquer, sur tous les plans joints, la mention « *Plan annexé à l' AP n° ...* », et me les retourner intégralement.

En effet, leur annexion au texte de l'Arrêté préfectoral est indispensable pour sa compréhension par le pétitionnaire.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir une ampliation de votre arrêté afin de me permettre d'en suivre l'exécution. De votre côté, vous voudrez bien faire parvenir une ampliation à Monsieur le Maire de la commune nouvelle d'Arrou.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma haute considération.

Le Gestionnaire Territorial Patrimoine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bé'.

Benoît LIZE

Pieces jointes:

- pétition
- projet d'arrêté
- plans

Le PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRÊTÉ N° SER-BSR-2023-0030

**PORTANT ALIGNEMENT - LIGNE Chartres à Bordeaux-St-Jean - COMMUNE DE
VALD'YERRE**

Vu l'ordonnance n° 2021-444 du 14 avril 2021 relative à la protection du domaine public ferroviaire ;

Vu le décret n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire ;

Vu le Code des transports et notamment ses articles L. 2231-1 et suivants et R. 2231-1 et suivants ;

Vu le décret du 19 janvier 1934 déterminant les conditions dans lesquelles, en matière d'exploitation technique et commerciale, il pourra être dérogé par les grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général aux prescriptions des lois, cahier des charges et conventions ;

Vu le décret du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2019-525 du 27 mai 2019 relatif à la sécurité et à l'interopérabilité du système ferroviaire et modifiant ou abrogeant certaines dispositions réglementaires ;

Vu la lettre circulaire n° 1022 du 17 octobre 1963 relative à la délivrance des alignements en bordure de chemins de fer d'intérêt général ;

Vu les relevés cadastraux et le plan parcellaire relatifs à la zone concernée ;

Vu la pétition en date du 14 septembre 2022 par laquelle le cabinet de géomètre AXIS CONSEILS demeurant 110 bis rue du Nécotin à Orléans (45002), agissant pour le compte de SNCF RESEAU, demande l'alignement à suivre pour la délimitation de la propriété cadastrée section 356 ZP 057 sise sur la commune Vald'Yerre, en bordure de la ligne Chartres à Bordeaux-St-Jean, côté pair-impair entre les points kilométriques 142+102 à 142+724 ;

Vu le décret du 6 janvier 2021, portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu la demande de SNCF IMMOBILIER en date du 2 février 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Alignement

L'alignement à suivre et à ne pas dépasser en bordure de la ligne Chartres à Bordeaux-St-Jean entre les points kilométriques 142+102 et 142+724 côté pair-impair, est défini sur le plan ci-annexé par une ligne : ABCDEFGHIJKLMNOPA'B'C'D'E'F'G'H'I'J'K'L'M'N'O'P'Q'R' dont les points A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, A', B', C', D', E', F', G', H', I', J', K', L', M', N', O', P', Q' et R' sont situés sur des normales à l'axe du parcellaire et distants de cet axe comme suit :

Pour clôture et délimitation côté pair :

-Le point A au point kilométrique	142+176	de	15,13
-Le point B au point kilométrique	142+191	de	13,00
-Le point C au point kilométrique	142+233	de	09,90
-Le point D au point kilométrique	142+274	de	09,70
-Le point E au point kilométrique	142+320	de	07,40
-Le point F au point kilométrique	142+362	de	08,40
-Le point G au point kilométrique	142+403	de	07,90
-Le point H au point kilométrique	142+444	de	07,90
-Le point I au point kilométrique	142+464	de	07,80
-Le point J au point kilométrique	142+484	de	08,30
-Le point K au point kilométrique	142+524	de	08,10
-Le point L au point kilométrique	142+574	de	07,80
-Le point M au point kilométrique	142+624	de	07,20
-Le point N au point kilométrique	142+674	de	09,00
-Le point O au point kilométrique	142+719	de	07,57

Pour construction côté pair

-Le point A au point kilométrique	142+176	de	15,13
-Le point B au point kilométrique	142+191	de	13,00
-Le point C au point kilométrique	142+233	de	09,90
-Le point D au point kilométrique	142+274	de	09,70
-Le point E au point kilométrique	142+320	de	07,40
-Le point F au point kilométrique	142+362	de	08,40
-Le point G au point kilométrique	142+403	de	07,90
-Le point H au point kilométrique	142+444	de	07,90
-Le point I au point kilométrique	142+464	de	07,80
-Le point J au point kilométrique	142+484	de	08,30
-Le point K au point kilométrique	142+524	de	08,10
-Le point L au point kilométrique	142+574	de	07,80
-Le point M au point kilométrique	142+624	de	07,20
-Le point N au point kilométrique	142+674	de	09,00
-Le point O au point kilométrique	142+719	de	07,57

Pour clôture et délimitation côté impair :

-Le point A' au point kilométrique	142+102	de	21,18
-Le point B' au point kilométrique	142+110	de	20,70
-Le point C' au point kilométrique	142+140	de	15,00
-Le point D' au point kilométrique	142+150	de	13,00
-Le point E' au point kilométrique	142+191	de	09,70
-Le point F' au point kilométrique	142+233	de	08,70
-Le point G' au point kilométrique	142+274	de	08,50
-Le point H' au point kilométrique	142+320	de	07,40
-Le point I' au point kilométrique	142+362	de	09,30

-Le point J' au point kilométrique	142+403	de	09,00
-Le point K' au point kilométrique	142+444	de	07,80
-Le point L' au point kilométrique	142+464	de	08,40
-Le point M' au point kilométrique	142+484	de	09,40
-Le point N' au point kilométrique	142+524	de	09,30
-Le point O' au point kilométrique	142+574	de	08,70
-Le point P' au point kilométrique	142+624	de	08,20
-Le point Q' au point kilométrique	142+674	de	08,90
-Le point R' au point kilométrique	142+724	de	07,90

Pour construction côté impair :

-Le point A' au point kilométrique	142+102	de	21,18
-Le point B' au point kilométrique	142+110	de	20,70
-Le point C' au point kilométrique	142+140	de	15,00
-Le point D' au point kilométrique	142+150	de	13,00
-Le point E' au point kilométrique	142+191	de	09,70
-Le point F' au point kilométrique	142+233	de	08,70
-Le point G' au point kilométrique	142+274	de	08,50
-Le point H' au point kilométrique	142+320	de	07,40
-Le point I' au point kilométrique	142+362	de	09,30
-Le point J' au point kilométrique	142+403	de	09,00
-Le point K' au point kilométrique	142+444	de	07,80
-Le point L' au point kilométrique	142+464	de	08,40
-Le point M' au point kilométrique	142+484	de	09,40
-Le point N' au point kilométrique	142+524	de	09,30
-Le point O' au point kilométrique	142+574	de	08,70
-Le point P' au point kilométrique	142+624	de	08,20
-Le point Q' au point kilométrique	142+674	de	08,90
-Le point R' au point kilométrique	142+724	de	07,90

Article 2 : Prescriptions

Le pétitionnaire sera tenu de se conformer aux prescriptions du code des transports, notamment les articles L. 2231-1 et suivants et R. 2231-1 et suivants.

Article 3 : Accès

Il n'est concédé au pétitionnaire par la présente autorisation aucun droit d'accès sur les dépendances du chemin de fer.

Article 4 : Application des lois et règlements

Le pétitionnaire sera tenu de se pourvoir devant les autorités compétentes de toutes autres autorisations exigées par les lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Tracé et récolement de l'alignement

L'alignement sera tracé et récolé, en présence du pétitionnaire par un agent de SNCF RESEAU pourvu de l'arrêté d'autorisation. A cet effet, le pétitionnaire préviendra au moins quinze jours à l'avance l'INFRAPOLE CENTRE M. le Responsable de l'UP voie d'Orléans, 2 rue Pierre Sémard - FLEURY LES AUBRAIS du moment où il désire que le tracé de l'alignement soit réalisé et l'avisera de l'achèvement des travaux.

Article 6 : Notification de l'arrêté

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Régional de la SNCF Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la commune de Vald'Yerre ;
- Monsieur le Directeur de la Direction Immobilière Territoriale Centre Ouest, 9 rue Nina Simone à Nantes.

Chartres, le

25 MAI 2023

Le Préfet



Françoise SOULIMAN

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en application des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Plan annexé à l'AP SER - BSR - 2023 - 0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

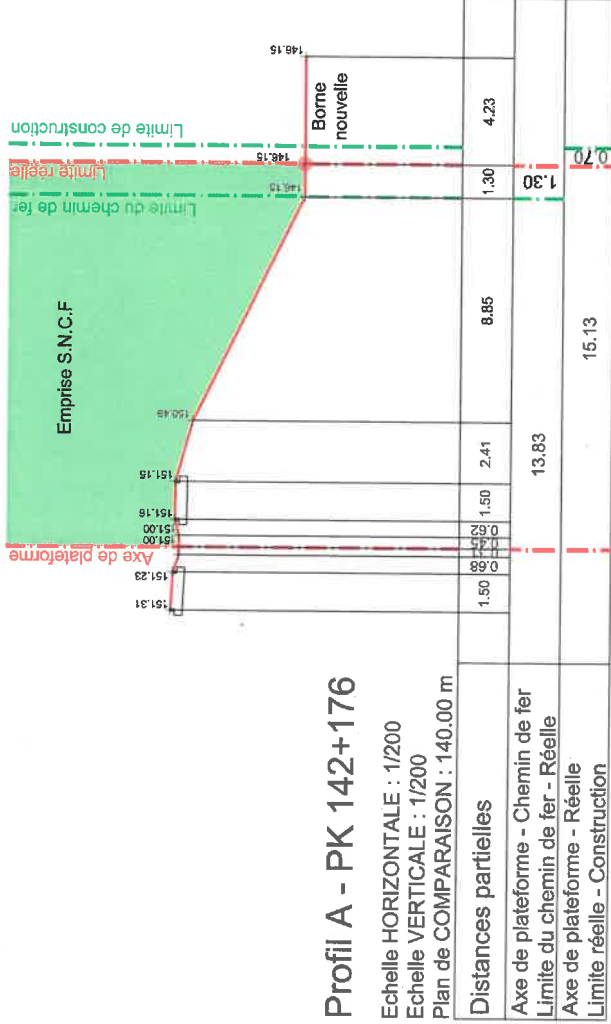
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil A



Profil A - PK 142+176

Echelle HORIZONTALE : 1/200

Echelle VERTICALE : 1/200

Plan de COMPARAISON : 140.00 m

110bis, Rue du Necotin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02.38.53.77.15
www.axis-conseils.com
siege@axis-conseils.com



AXIS CONSEILS

GÉOMÈTRES-EXPERTS



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ECHELLE:	1/200
DATE:	01/02/2023
INDICER:	B
DOSSIER:	933655

Plan annexé à l'AP.SER-BSR-2023-0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

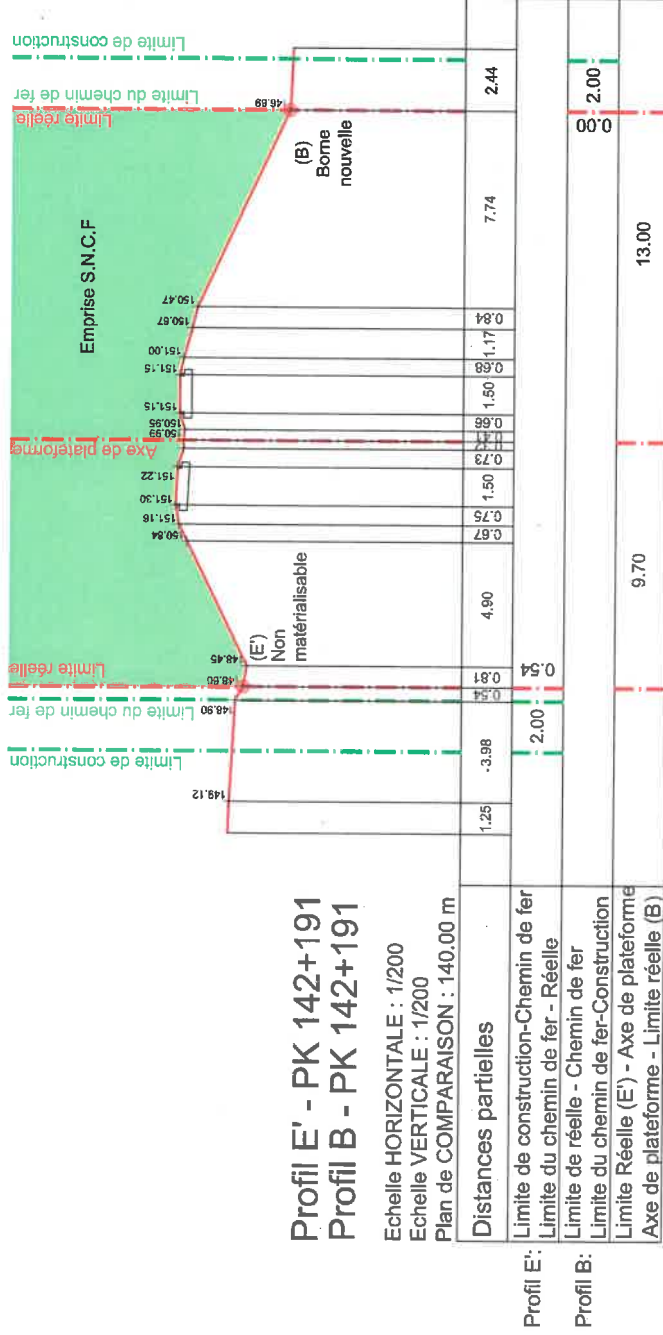
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil E'-B



Profil E' - PK 142+191
 Profil B - PK 142+191

Echelle HORIZONTALE : 1/200
 Echelle VERTICALE : 1/200
 Plan de COMPARAISON : 140.00 m

110bis, Rue du Necotin
 45002 ORLEANS CEDEX 1
 Tel. : 02.38.53.77.15
 www.axis-conseils.com
 siege@axis-conseils.com



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.



ÉCHELLE:	1/200
DATE:	01/07/2023
INDICÉ:	9
POSTER:	E23635

Plan annexé à l'AP SER-BSR-2023.0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

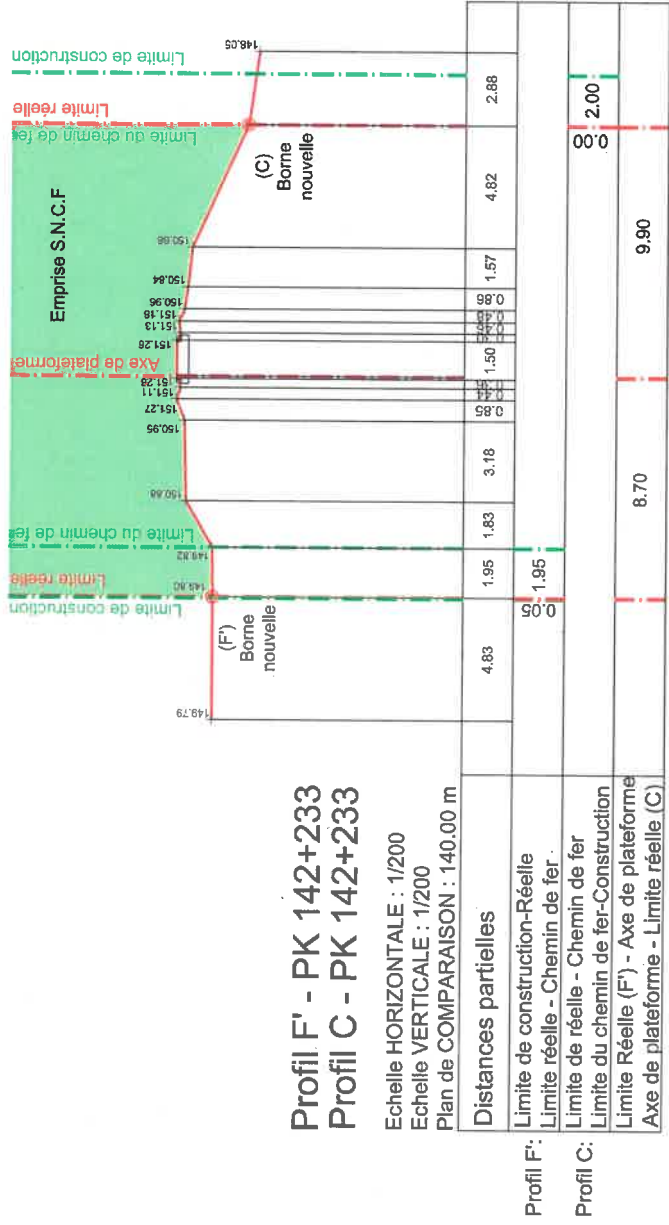
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil F'-C



Profil F' - PK 142+233
Profil C - PK 142+233

Echelle HORIZONTALE : 1/200
Echelle VERTICALE : 1/200
Plan de COMPARAISON : 140.00 m

Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

110bis, Rue du Necotin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02.38.53.77.15
www.axis-conseils.com
siege@axis-conseils.com

AXIS CONSEILS
GÉOMETRES-EXPERTS

afao
ISO 9001
CERTIFIÉ

SEMELLE:	1/200
DATE:	01/02/2023
Dessiné:	B
DOSSIER:	533635

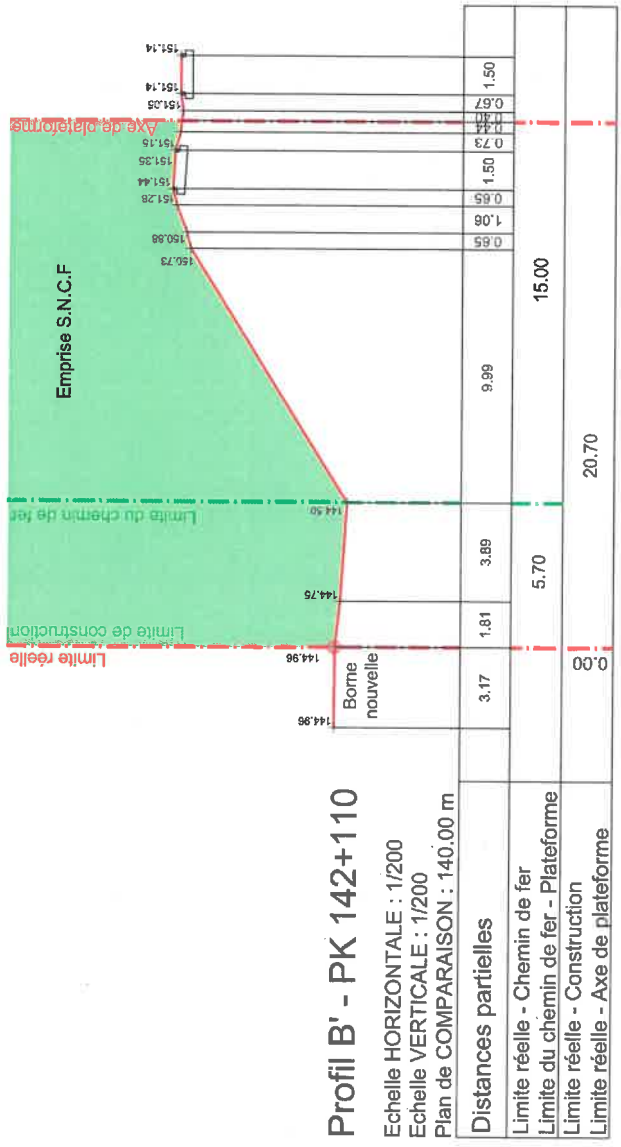


Plan annexé à l'AP. SER-BSR-2023-0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
 Commune nouvelle d'Arrou
 Alignement
 Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir
 Côté Pair et Impair
 Cadastree section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil B'



Profil B' - PK 142+110
 Echelle HORIZONTALE : 1/200
 Echelle VERTICALE : 1/200
 Plan de COMPARAISON : 140.00 m

Limite réelle - Chemin de fer	3.17	1.81	3.89	9.99	15.00
Limite du chemin de fer - Plateforme					
Limite réelle - Construction			5.70		
Limite réelle - Axe de plateforme	0.00			20.70	

AXIS CONSEILS
 GÉOMÈTRES-EXPERTS

110bis, Rue du Necotin
 45002 ORLEANS CEDEX 1
 Tel. : 02 38 53 77 15
 www.axis-conseils.com
 siege@axis-conseils.com

Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845
 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme
 ou dans les Cartes Communales.

ECHELLE:	1/200
DATE:	07/07/2023
INDICAT. B	
PROJETEUR:	533655

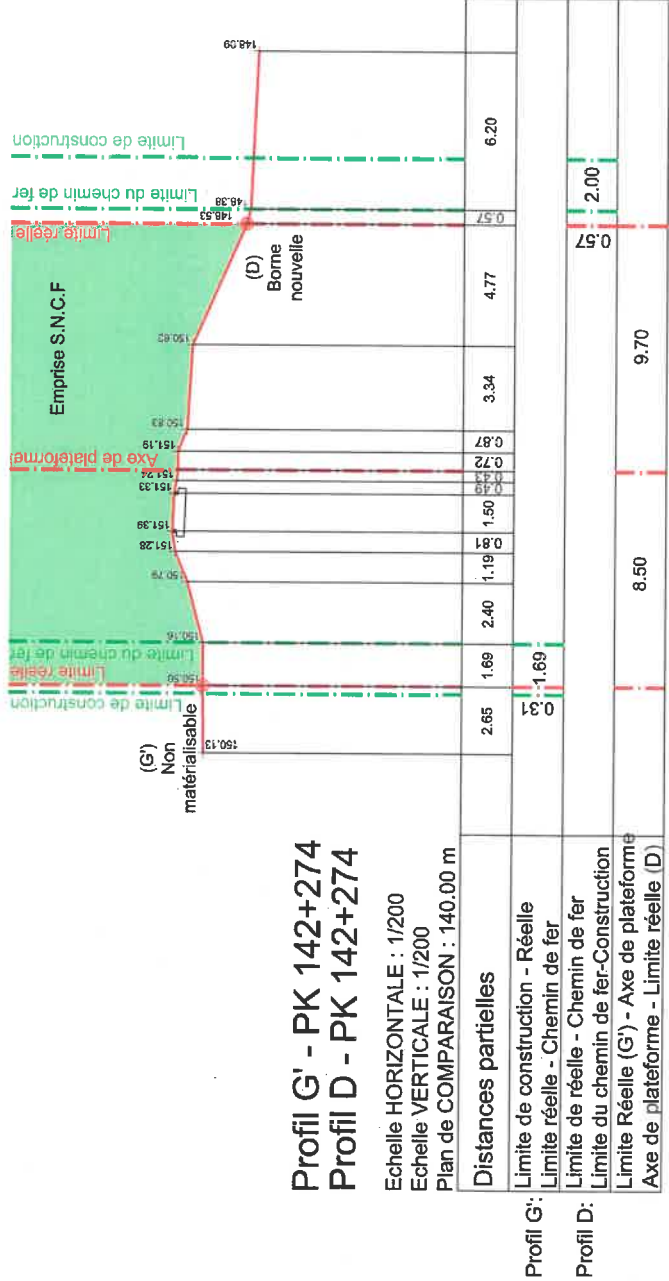


Plan annexé à l'AP. SER-BSR-2023-0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
 Commune nouvelle d'Arrou
 Alignement
 Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir
 Côté Pair et Impair
 Cadastree section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil G'-D



Profil G' - PK 142+274
 Profil D - PK 142+274

Echelle HORIZONTALE : 1/200
 Echelle VERTICALE : 1/200
 Plan de COMPARAISON : 140.00 m

AXIS CONSEILS
 GÉOMÈTRES-EXPERTS

110bis, Rue du Necotin
 45002 ORLEANS CEDEX 1
 Tél. : 02.38.53.77.15
 www.axis-conseils.com
 siege@axis-conseils.com

Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ECHELLE:	1/200
DATE:	07/07/2023
INDIC. 0	
DOSSIER:	533685

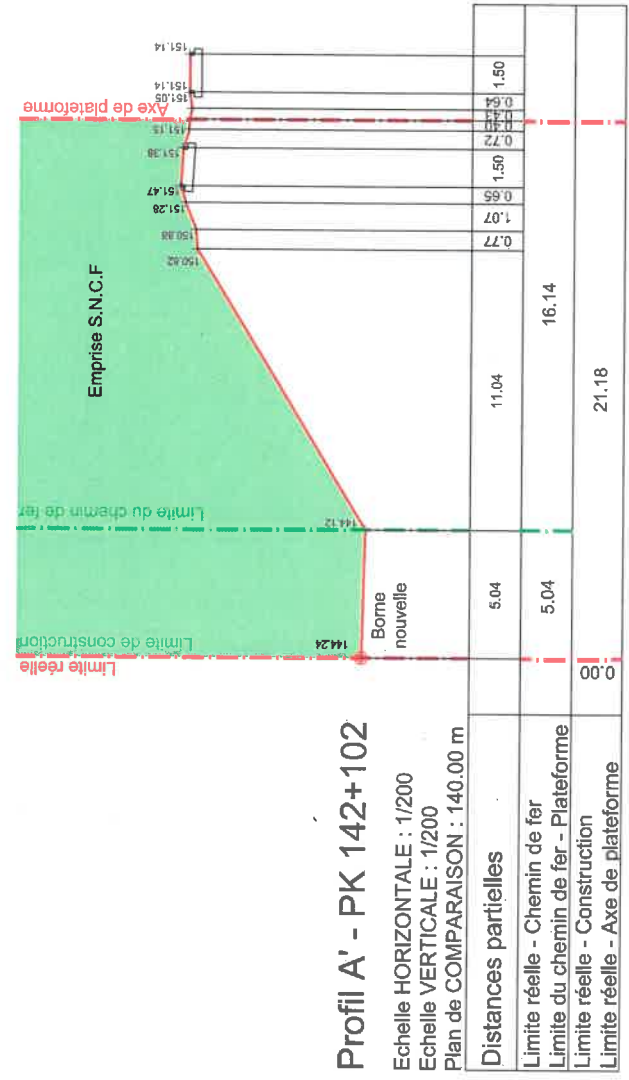


Plan annexé à l'AP. SER-BSR-2023-0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
 Commune nouvelle d'Arrou
 Alignement
 Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir
 Côté Pair et Impair
 Cadastree section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil A'



Profil A' - PK 142+102
 Echelle HORIZONTALE : 1/200
 Echelle VERTICALE : 1/200
 Plan de COMPARAISON : 140.00 m

110bis, Rue du Nécotin
 45002 ORLEANS CEDEX 1
 Tel. : 02 38 53 77 15
 www.axis-conseils.com
 info@axis-conseils.com

axis
 CONSEILS
 GÉOMÈTRES-EXPERTS

Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ECHELLE: 1/200
DATE: 09/07/2023
INDICER: B
DOSSIER: 533655



Plan annexé à l'AP. SEA-BSR-2023-0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

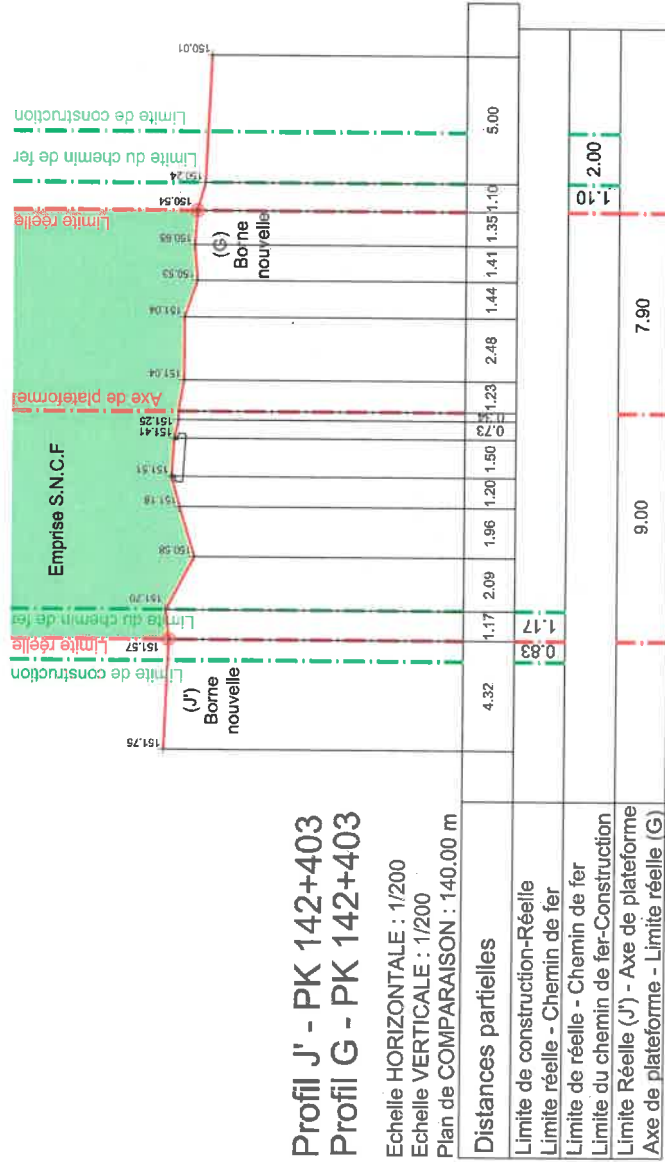
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil J'-G



Profil J' - PK 142+403
Profil G - PK 142+403

Echelle HORIZONTALE : 1/200

Echelle VERTICALE : 1/200

Plan de COMPARAISON : 140.00 m



110bis, Rue du Necotin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02.38.53.77.15
www.axis-conseils.com
Siège@axis-conseils.com



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

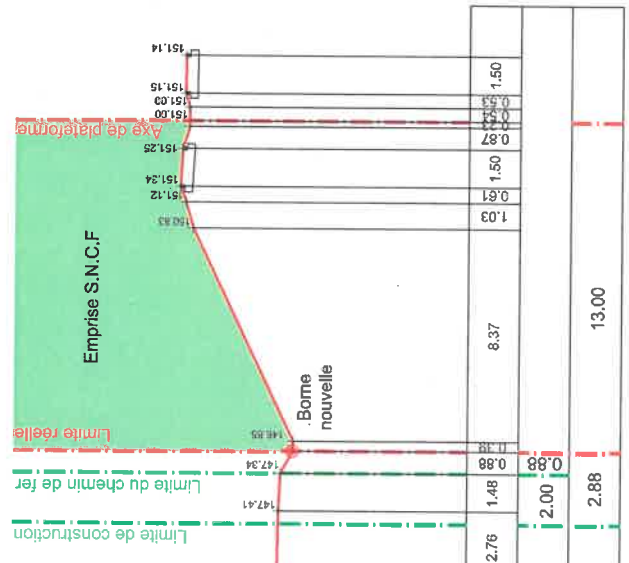
ÉCHELLE	1/200
DATE	07/09/2023
INDICE	B
PROJET	SEA-BSR

Plan annexé à l'AP SER-BSR-2023-0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
 Commune nouvelle d'Arrou
 Alignement
 Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir
 Côté Pair et Impair
 Cadastree section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil D'



Profil D' - PK 142+150

Echelle HORIZONTALE : 1/200
 Echelle VERTICALE : 1/200
 Plan de COMPARAISON : 140.00 m

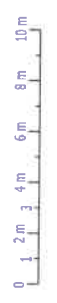
Distances partielles	2.76	1.48	0.88	8.37	1.03	0.61	1.50	0.27	0.25	0.25	1.50	
Limite de construction-Chemin de fer	0.88											
Limite de chemin de fer - Réelle	2.00											
Limite de construction - Réelle	2.88											
Limite réelle - Axe de plateforme	13.00											

110bis, Rue du Necobin
 45002 ORLEANS CEDEX 1
 Tel. : 02.38.53.77.15
 www.axis-conseils.com
 siege@axis-conseils.com



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ECHELLE:	1/200
DATE:	02/02/2023
INDICE:	B
NOSSAIE:	533655



Plan annexé à l'AP - SER - BSR - 2023-0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

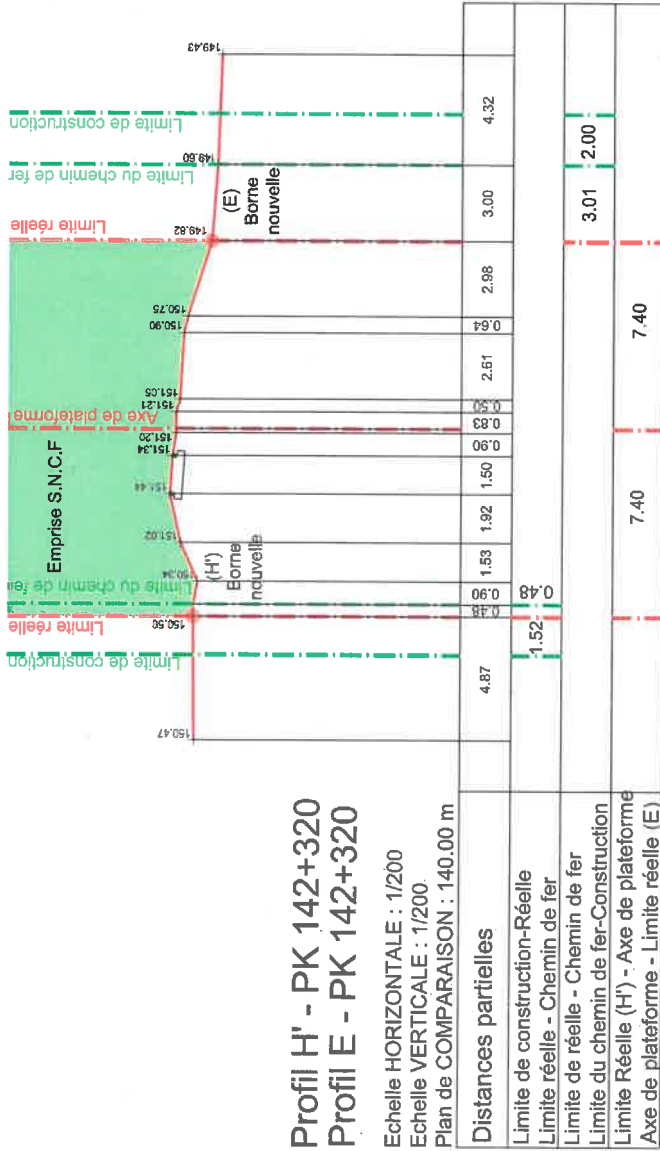
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil H'-E



Profil H' - PK 142+320
Profil E - PK 142+320

Echelle HORIZONTALE : 1/200
Echelle VERTICALE : 1/200
Plan de COMPARAISON : 140.00 m

Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

110bis, Rue du Néocatin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02 38 53 77 15
www.axis-conseils.com
siege@axis-conseils.com

axis CONSEILS
GÉOMÈTRES-EXPERTS

150 ANS
1858-2008



ECHELLE:	1/200
DATE:	07/07/2023
DRAWN BY:	AMEL E
DRAWING NO.:	533655

Plan annexé à l'AP. SER-BSR-2023-0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

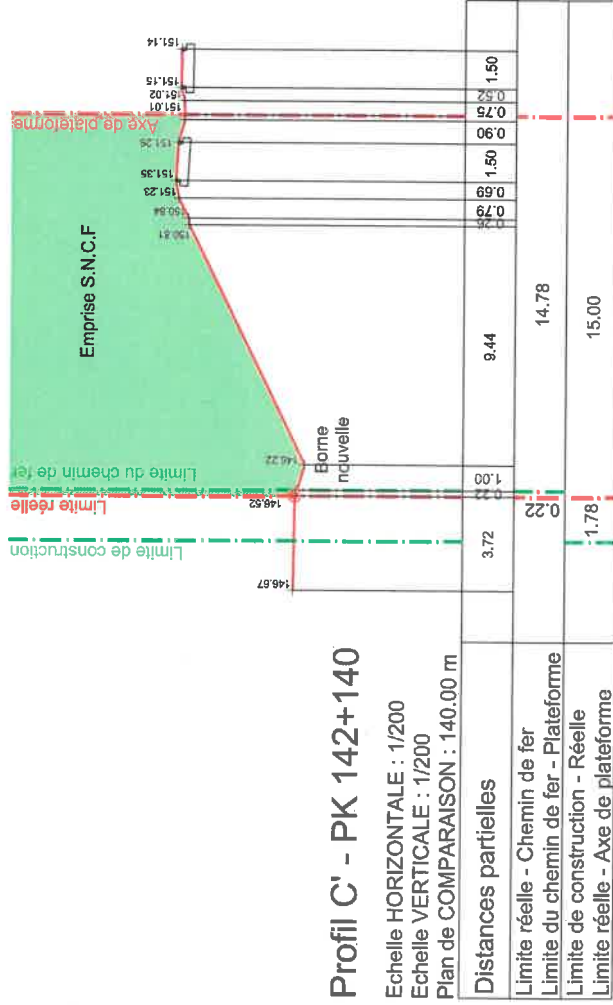
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil C'



Profil C' - PK 142+140

Echelle HORIZONTALE : 1/200
Echelle VERTICALE : 1/200
Plan de COMPARAISON : 140.00 m

110bis, Rue du Necotin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02.38.53.77.15
www.axis-conseils.com
siege@axis-conseils.com

AXIS CONSEILS
GÉOMÈTRES-EXPERTS

afao
ISO 9001
CERTIFIÉ

Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ECHELLE:	1/200
DATE:	07/07/2023
INDICAT. B	
POSSIBIL.	573655



Plan annexé à l'AP. SER-BSR-2023-0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

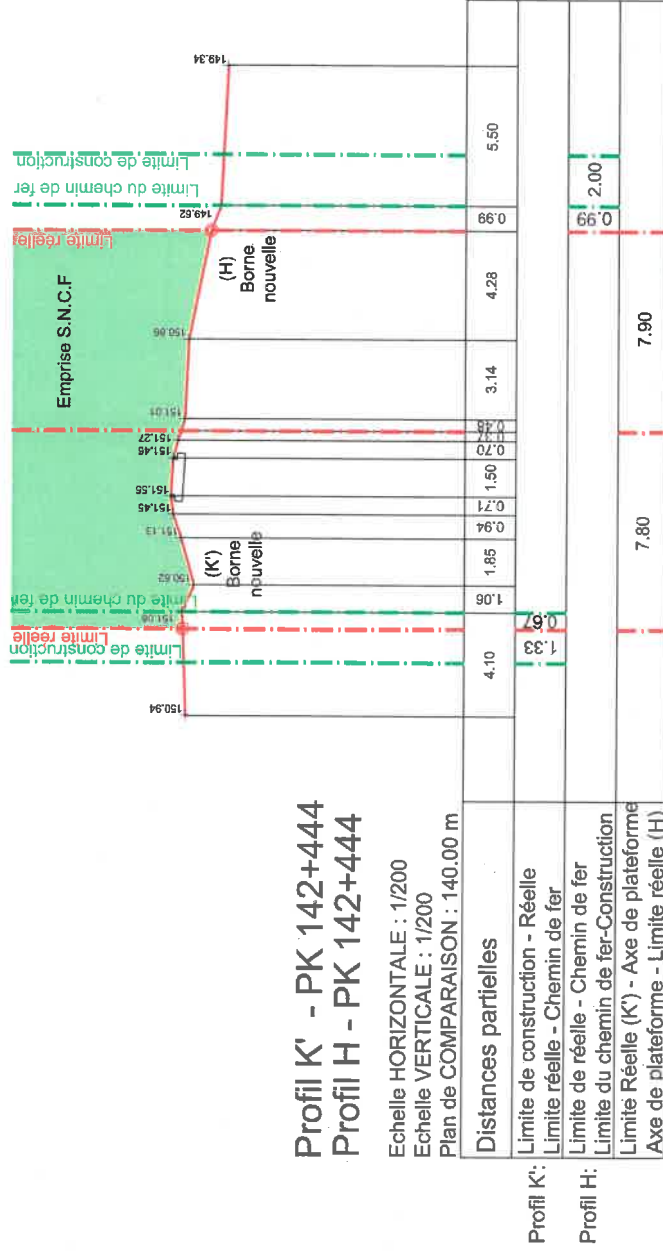
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil K'-H



Profil K' - PK 142+444
Profil H - PK 142+444

Echelle HORIZONTALE : 1/200

Echelle VERTICALE : 1/200

Plan de COMPARAISON : 140.00 m



110bis, Rue du Necotin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02.38.53.77.15
www.axis-conseils.com
siege@axis-conseils.com



AXIS CONSEILS
GEOMETRES-EXPERTS



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ECHELLE:	1/200
DATE:	07/02/2023
INDICE:	B
DOSSIER:	533655

Plan annexé à l'AP. SER-BSR-2023-0030

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

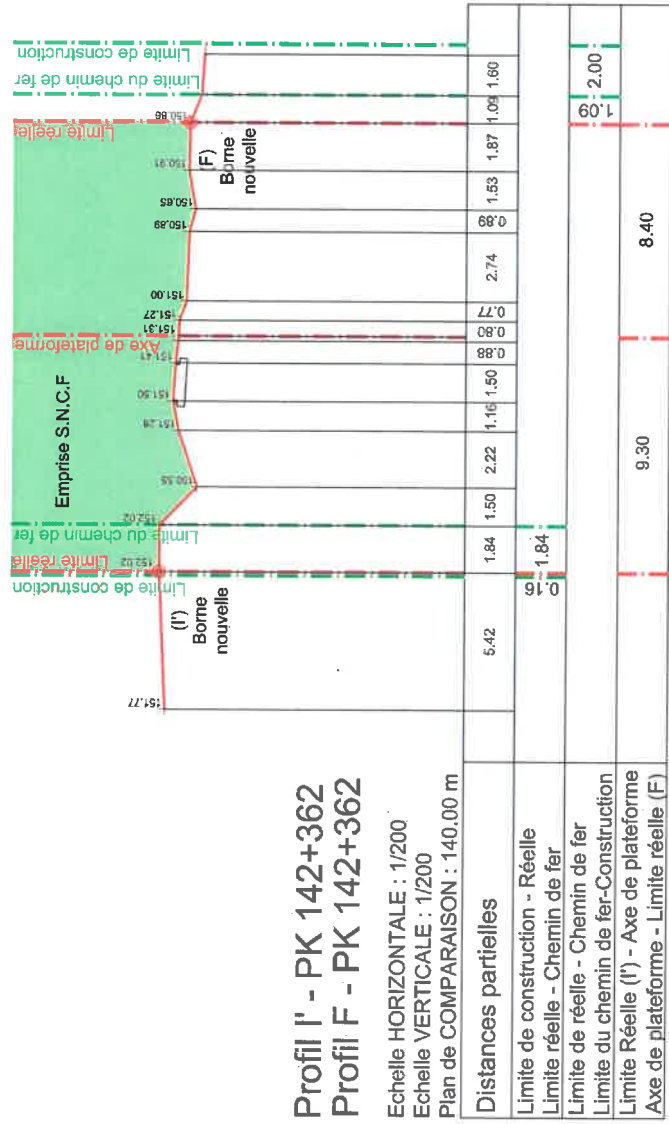
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil I'-F



Profil I' - PK 142+362
Profil F - PK 142+362

Echelle HORIZONTALE : 1/200
Echelle VERTICALE : 1/200
Plan de COMPARAISON : 140.00 m

110bis, Rue du Nécotin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02.38.53.77.15
www.axis-conseils.com
siege@axis-conseils.com



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ECHELLE:	1/200
DATE:	01/02/2023
INDICE:	B
DESSINEUR:	533655

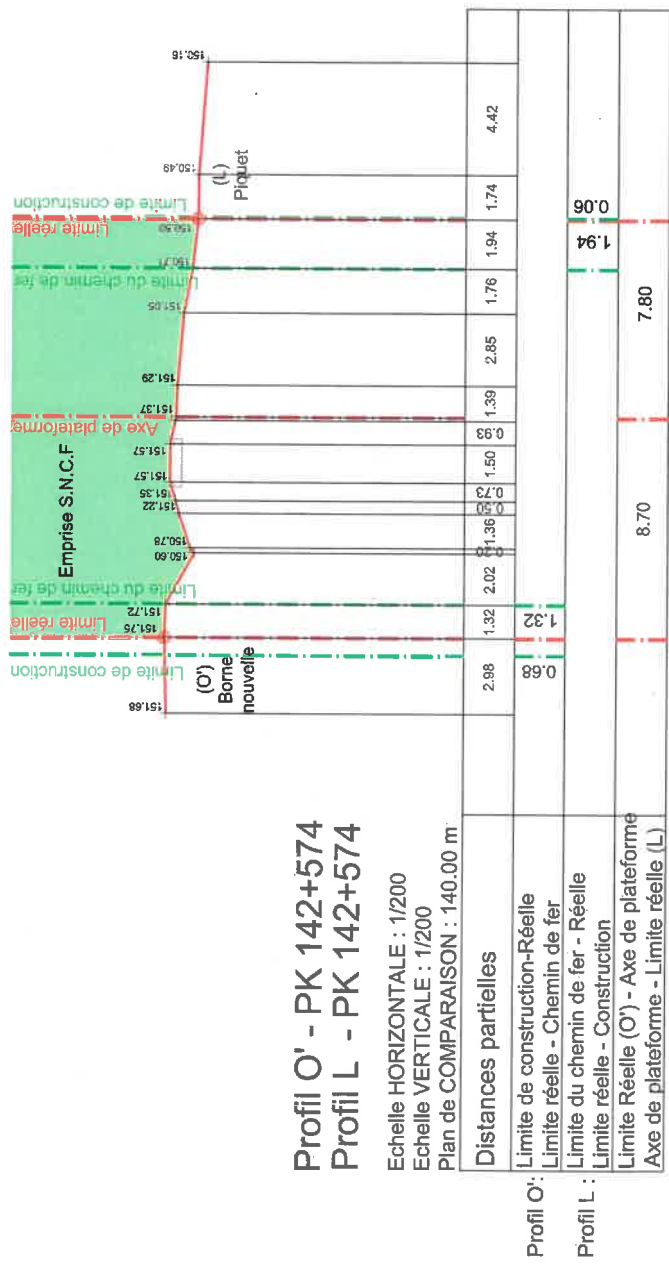


Plan annexé à l'AP. SFR-BSR-2023-0030

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
 Commune nouvelle d'Arrou
 Alignement
 Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir
 Côté Pair et Impair
 Cadastree section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil O'-L



Profil O' - PK 142+574
 Profil L - PK 142+574

Echelle HORIZONTALE : 1/200
 Echelle VERTICALE : 1/200
 Plan de COMPARAISON : 140.00 m

AXIS CONSEILS
 GÉOMÈTRES-EXPERTS

110bis, Rue du Necton
 45002 ORLEANS CEDEX 1
 Tel. : 02.38.53.77.15
 www.axis-conseils.com
 siege@axis-conseils.com

Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ÉCHELLE:	1/200
DATE:	07/02/2023
PROJET:	Alignement
DOSSIER:	539635

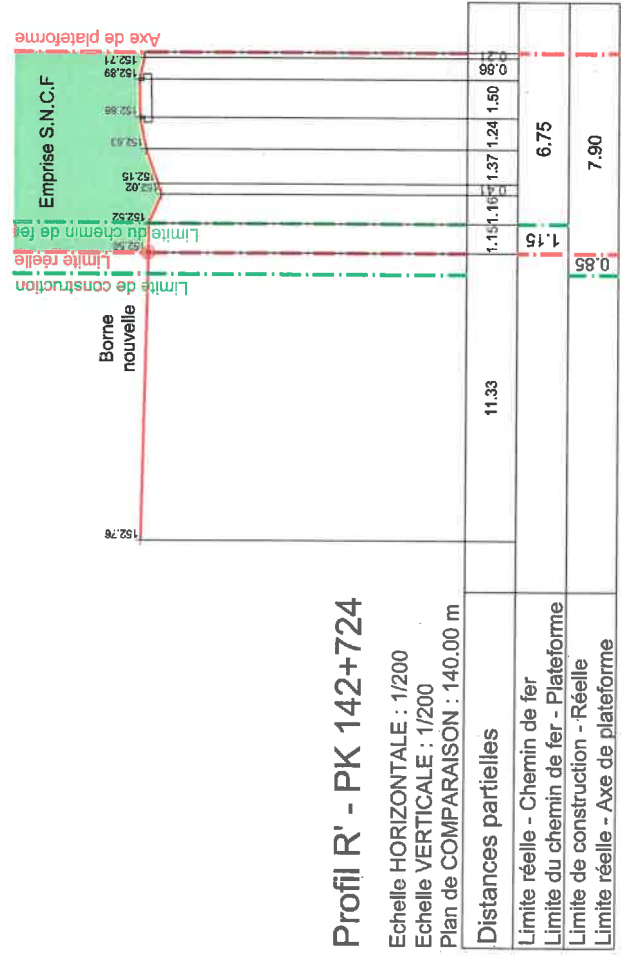


Plan annexé à Q'AP. SER - BSR - 2023 - 0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
 Commune nouvelle d'Arrou
 Alignement
 Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir
 Côté Pair et Impair
 Cadastree section 356 ZP n°57

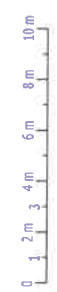
PROFILS

Profil R'



Profil R' - PK 142+724

Echelle HORIZONTALE : 1/200
 Echelle VERTICALE : 1/200
 Plan de COMPARAISON : 140.00 m



110bis, Rue du Necotin
 45002 ORLEANS CEDEX 1
 Tel. : 02.38.53.77.15
 www.axis-conseils.com
 siege@axis-conseils.com

AXIS CONSEILS
 GÉOMÈTRES-EXPERTS

ifao
 ISO 9001
 CERTIFIÉ

Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

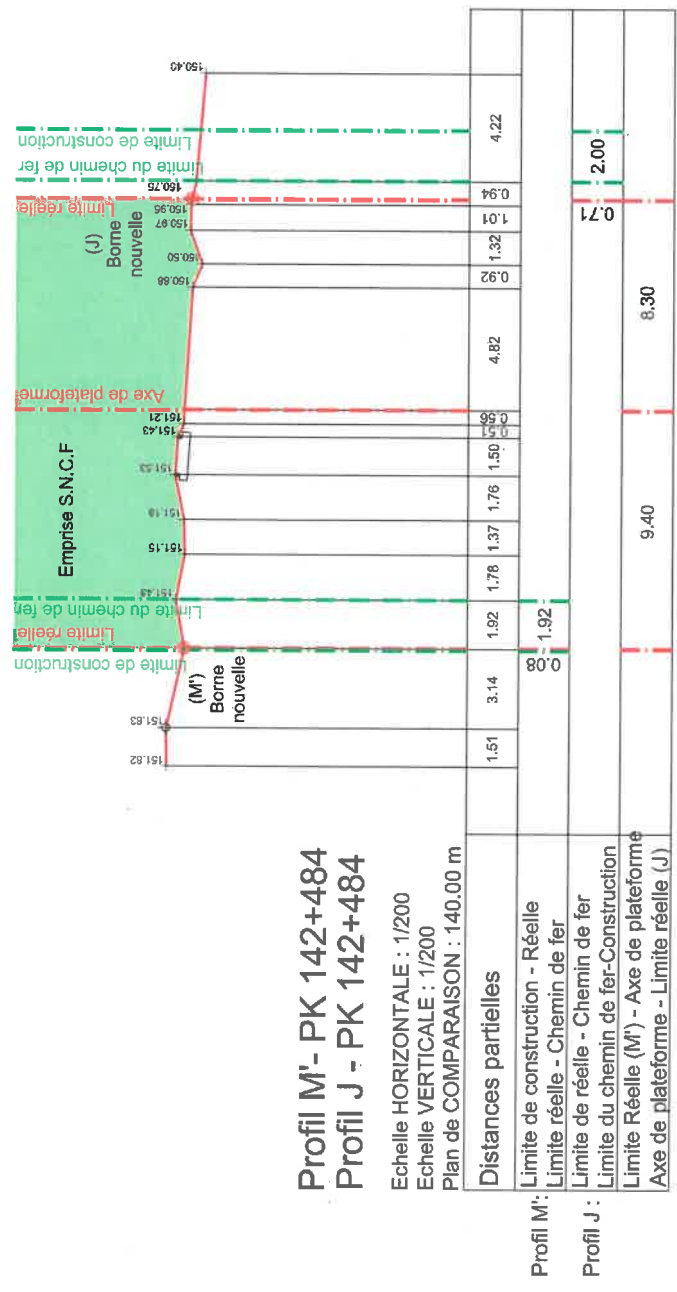
ECHELLE:	1/200
DATE:	07/02/2023
PROJET:	Alignement
DOSSIER:	533655

Plan annexé à l'AP. SER-BSR-2023-0030

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
 Commune nouvelle d'Arrou
 Alignement
 Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir
 Côté Pair et Impair
 Cadastree section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil M'-J



Profil M'- PK 142+484
 Profil J - PK 142+484

Echelle HORIZONTALE : 1/200
 Echelle VERTICALE : 1/200
 Plan de COMPARAISON : 140.00 m



110bis, Rue du Néocofin
 45002 ORLEANS CEDEX 1
 Tel. : 02.38.53.77.15
 www.axis-conseils.com
 siege@axis-conseils.com



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ECHELLE:	1/200
DATE:	07/07/2023
Projet:	B
CONSEILS:	533655

Plan annexé à l'AP SER-BSR-2023-0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

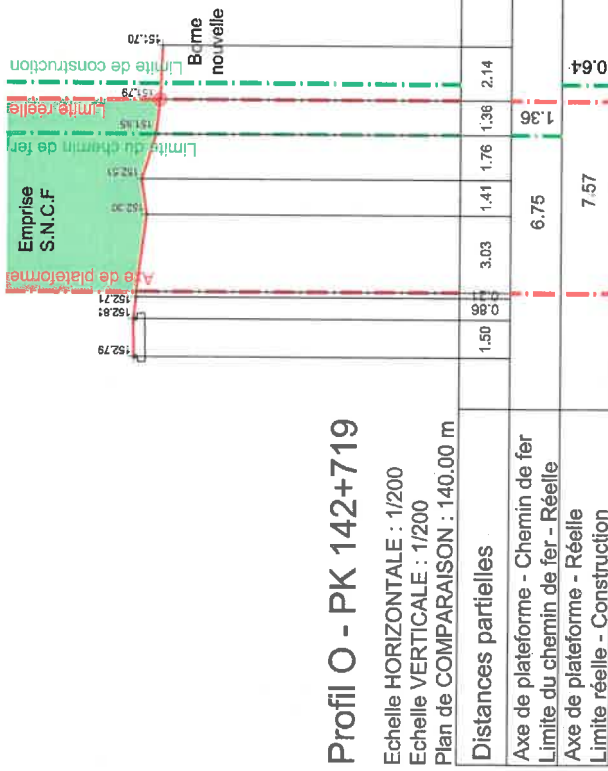
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil O



Profil O - PK 142+719

Echelle HORIZONTALE : 1/200

Echelle VERTICALE : 1/200

Plan de COMPARAISON : 140.00 m



110bis, Rue du Nicotin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02 38 53 77 15
www.axis-conseils.com
siège@axis-conseils.com



AXIS CONSEILS
GÉOMÈTRES-EXPERTS



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ÉCHELLE:	1/200
DATE:	07/02/2023
INDICE:	B
DOSSIER:	533655

Plan annexé à l'AP. SER-BSR-2023.0030.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

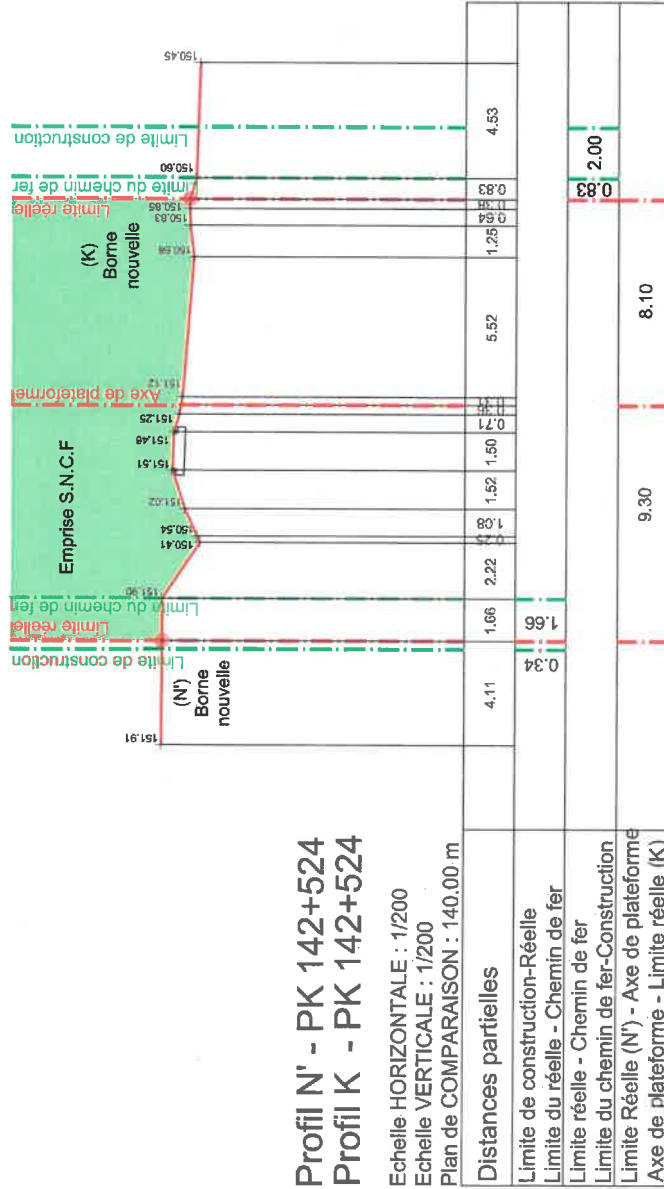
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil N'-K



Profil N' - PK 142+524
Profil K - PK 142+524

Echelle HORIZONTALE : 1/200

Echelle VERTICALE : 1/200

Plan de COMPARAISON : 140,00 m

Distances partielles

Profil N':

Profil K:



110bis, Rue du Necotin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02_38_53_77_15
www.axis-conseils.com
siege@axis-conseils.com



AXIS CONSEILS
GÉOMÈTRES-EXPERTS



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ÉCHELLE: 1/200
DATE: 01/07/2023
PROJET: D
DOSSIER: 539455

Plan annexé à l'AP. SER-BSR-2023-0030

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

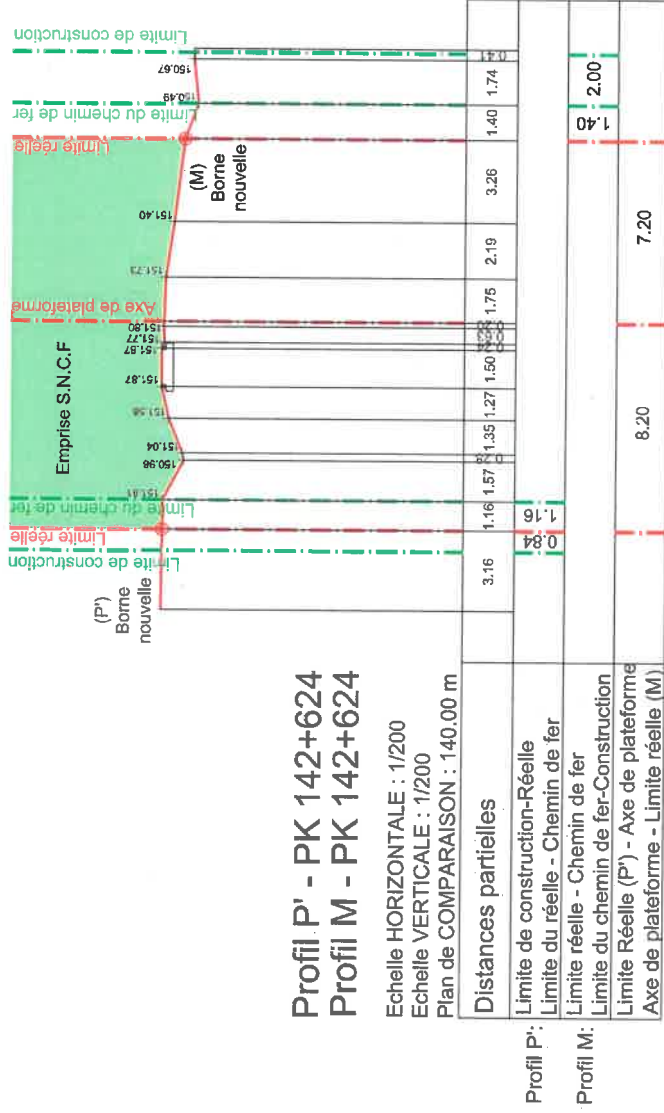
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil P'-M



Profil P' - PK 142+624
Profil M - PK 142+624

Echelle HORIZONTALE : 1/200
Echelle VERTICALE : 1/200
Plan de COMPARAISON : 140.00 m



110bis, Rue du Necotin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02.38.53.77.15
www.axis-conseils.com
siege@axis-conseils.com



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ECHELLE:	1/200
DATE:	01/07/2023
Indice:	B
DOSSIER:	533655

Plan annexé à l'AP. SFR - BSR - 2023-0030

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

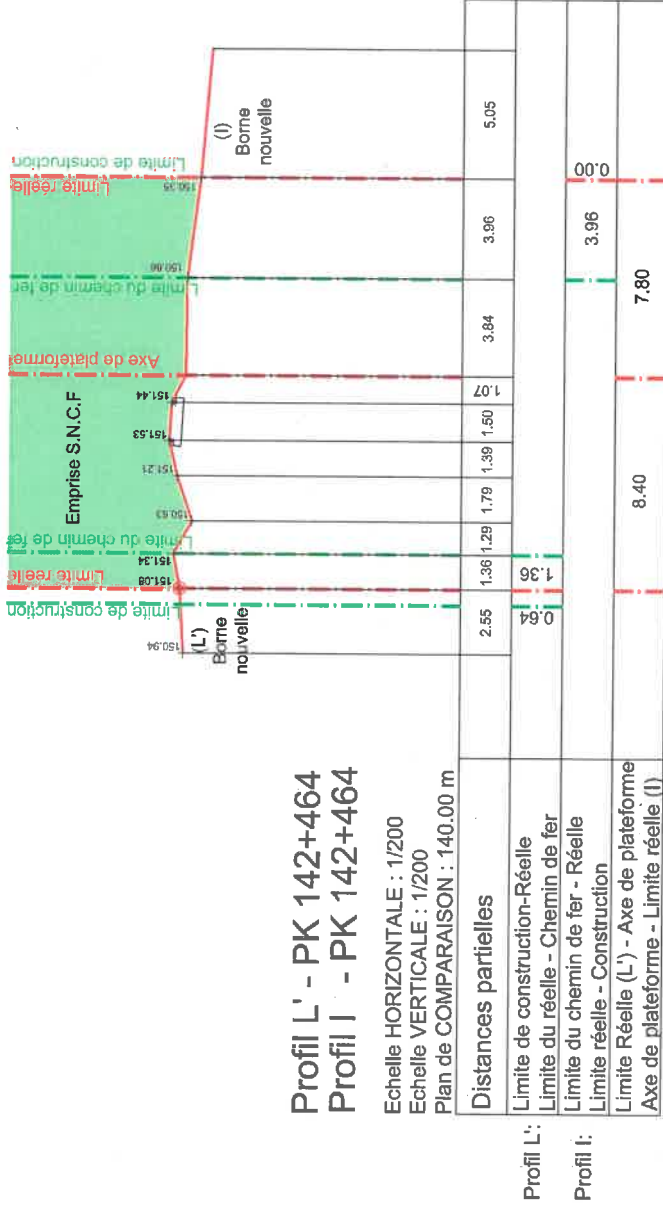
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil L'-I



Profil L' - PK 142+464
Profil I - PK 142+464

Echelle HORIZONTALE : 1/200
Echelle VERTICALE : 1/200
Plan de COMPARAISON : 140.00 m

Profil L' :

Profil I :



110bis, Rue du Néocôtin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02.38.53.77.15
www.axis-conseils.com
aligne@axis-conseils.com



AXIS CONSEILS

GÉOMÈTRES-EXPERTS



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant la loi du 15 Juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ESCALE:	1/200
DATE:	01/02/2023
INDICE:	B
DASSEIN:	53.3655

Plan annexé à l'AP. SER-BSR-2023-0030

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR
Commune nouvelle d'Arrou

Alignement

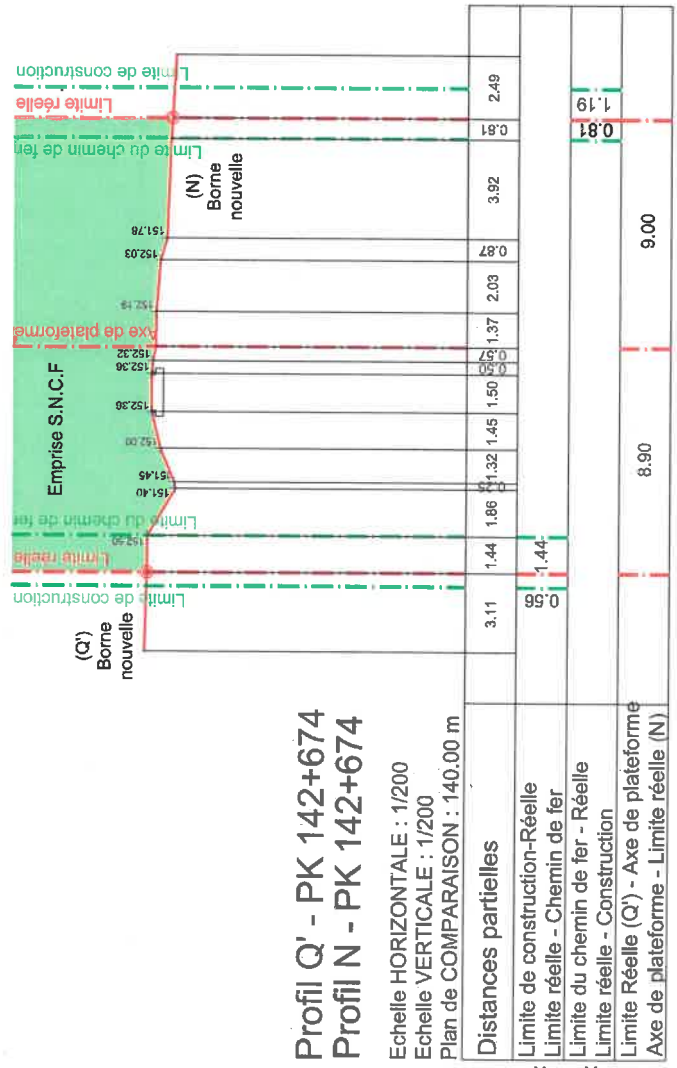
Ligne 500 000 - Paris à Château-du-Loir

Côté Pair et Impair

Cadastrée section 356 ZP n°57

PROFILS

Profil Q'-N



Profil Q' - PK 142+674
Profil N - PK 142+674

Echelle HORIZONTALE : 1/200
Echelle VERTICALE : 1/200
Plan de COMPARAISON : 140.00 m



110bis Rue du Nicotin
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel : 02 38 33 77 15
www.axis-conseils.com
siege@axis-conseils.com



Servitudes grevant les Propriétés Riveraines du Chemin de Fer, suivant le lot du 15 juillet 1845 et indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être indiquées dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou dans les Cartes Communales.

ESCALE :	1/200
DATE :	10/07/2023
INDICAT. :	B
DOSSIER :	E33655